

DAJI/2018/Décision/Don/13

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de l'IAE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu l'extrait du compte-rendu du conseil de l'IAE en date du 17 mai 2018 portant sur l'objet de cette décision,

DÉCIDE

Article 1 :

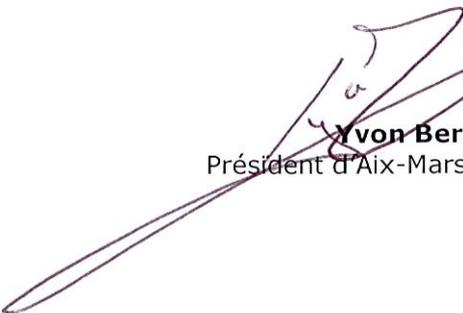
Est accepté un don d'un montant de 2000,00 € émanant de l'organisme ASP, au bénéfice de l'IAE afin de contribuer aux événements organisés au titre de l'année 2018.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 26 septembre 2018




Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université